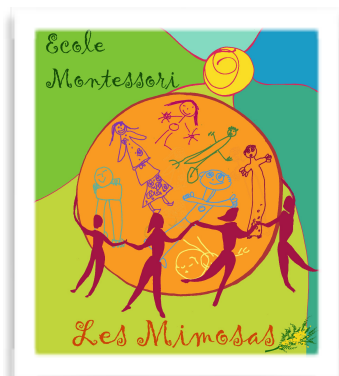


Règlement Intérieur
Ecole Montessori « Les Mimosas »
Larmor-Baden
13/09/2016



Préambule

Une fois ce règlement lu attentivement, les coupons en fin de document doivent être signés par les parents et les enfants, ce qui signifie leur acceptation du Règlement. A noter que s'agissant d'un règlement intérieur, celui-ci est régulièrement soumis à modifications, notamment en cours d'année scolaire. Sa nouvelle version vous serait alors soumise pour signature.

L'Ecole « Les Mimosas » est une école privée laïque hors contrat, statuts association loi 1901.

Les Valeurs Fondatrices de l'Ecole

- * Une école mixte ouverte à tous les enfants sans distinction d'ordre social, politique, culturel, ethnique ou religieux
- * Une école qui applique la méthode d'enseignement et d'éducation créée par Maria Montessori tout en restant ouverte à d'autres apports pédagogiques.
- * Une école appliquant une pédagogie respectueuse du rythme de développement de chaque enfant, stimulant l'autonomie, la confiance en soi, le plaisir d'apprendre et celui d'œuvrer au sein d'un groupe.
- * Une école accessible financièrement grâce à une implication soutenue des parents et des éducateurs.

Les Valeurs Fondatrices de la Pédagogie Montessori :

l'Education comme une Aide à la Vie

- * Favoriser le développement de l'être humain dans toutes ses dimensions : physique, sociale et spirituelle,
- * une pédagogie qui tient compte des besoins des enfants à chaque stade de la croissance humaine (les 4 plans de développement),
- * Chaque enfant, au milieu des autres et avec les autres, poursuit son propre plan de développement grâce à ses activités, suivant ses lois intérieures de croissance,
- * Le potentiel de chaque enfant pourra se développer si on lui offre un environnement approprié dans lequel il aura la liberté de mouvement et le libre choix des activités, ce qui lui permettra le développement de l'autonomie et de la responsabilisation.

Le Rôle de l'éducateur/trice

Le rôle principal de l'éducateur/trice est de guider les enfants vers leur intérêt en préparant la classe à cet effet (environnement préparé),

- * Il/elle met donc en place dans la classe le matériel pédagogique élaboré par Maria Montessori afin de permettre à l'enfant d'explorer le monde, de s'en saisir et de se construire
- * Grâce à l'observation, il/elle détermine quel matériel pédagogique peut être proposé à l'enfant. Il/elle lui présente alors la façon de l'utiliser afin qu'il en perfectionne son usage. L'expérimentation sensorielle des matériels permet le passage progressif à l'abstraction
- * Il/elle fait en sorte que chaque enfant bénéficie d'un temps d'activité autonome (individuelle ou de groupe) de deux heures et demi à trois heures, chaque matin et chaque après-midi
- * Il/elle élabore les règles de base de la classe (de fonctionnement, sécurité, hygiène, etc.) et il/elle en est le garant,
- * Il/elle communique avec chaque enfant, ses parents, l'équipe éducative, les membres du conseil d'administration de l'association gérant l'école, le conseil d'école et l'APE.

« Seul l'esprit de l'enfant peut orienter le progrès humain et peut-être même le guider vers une forme élevée de civilisation. » (Maria Montessori).

Dates de rentrée / horaires / calendrier scolaire

Ces informations sont annexées au Règlement et donc remis aux familles.

Le calendrier scolaire sera transmis lors de la réunion de rentrée en septembre. Il précisera les dates de réunions, sorties, activités, fêtes etc. L'équipe enverra également régulièrement un courriel avec les informations importantes et/ou pratiques.

Les vacances scolaires appliquées à l'école : Zone B de l'éducation nationale.

Le Fonctionnement Général de l'Ecole

Appeler l'Ecole

Une permanence téléphonique est mise en place **uniquement à l'usage des parents** :

Ambiance 2-3 ans : 07 68 66 26 10

Ambiance 3-6 ans et 6-12 ans : 06 51 86 75 73

Accueil

L'accueil des enfants a lieu chaque matin **entre 8h30 et 8h55 uniquement**.

Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement dans l'enceinte du bâtiment **et pris** en charge par un membre de l'équipe pédagogique.

Nous demandons aux enfants et aux adultes de parler à voix basse dès l'entrée dans l'école pour ne pas gêner la concentration de ceux qui sont déjà au travail et favoriser le calme dans la classe.

Retard

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de l'école, **la fermeture des portes s'effectuera à 9h précisés**. L'école ne disposant pas de personnel administratif salarié, elle ne pourra pas être ré-ouverte pour les retardataires avant la pause déjeuner, soit à 11h30 pour les 2-3 ans, 12 h pour les autres ambiances. Cependant, en cas de **retard justifié**, il sera possible d'appeler l'école avant sa fermeture pour convenir d'un éventuel horaire de ré-ouverture.

Il est extrêmement important, et demandé à tous les parents, de comprendre l'importance de cette ponctualité et de la respecter.

Absences

L'absence prévue d'un enfant, quelle que soit la classe dans laquelle il est inscrit, doit impérativement être **signalée** de vive voix à l'éducateur/trice concerné/e au plus tard **la veille** de celle-ci **et consignée** dans le

« cahier des absences » prévu à cet effet. Ce cahier est disponible sur l'étagère à l'entrée du vestiaire de la classe des 3/6 ans.

Dans le cas d'une **absence imprévue**, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents **par téléphone** au 06 51 86 75 73.

Sortie des classes

La sortie des classes a lieu à 16h30. Elle se fait par le portail principal de l'entrée de l'école sous la supervision et **avec l'accord de la directrice** de l'école.

Seules les personnes inscrites sur la « liste des personnes habilitées à venir chercher un enfant » fournie par chaque famille sont autorisées à venir chercher un enfant munies d'une pièce d'identité.

Cependant, dans le cas où la personne prévue se retrouve exceptionnellement dans l'incapacité de venir chercher un enfant, une autre personne peut y être autorisée, à condition que le responsable légal de l'enfant prévienne la direction de l'école exclusivement par mail (direction@ecolelesmimosas.fr) et que la personne venant alors chercher l'enfant remplisse le cahier « prise en charge des sorties » et soit munie d'une pièce d'identité.

Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée. Il est donc vivement conseillé d'inscrire sur ladite liste un parent de l'école qui pourra se charger d'accueillir exceptionnellement votre enfant.

Dès qu'un parent ou une personne dûment mandatée par les parents est venue le chercher, l'enfant est sous son entière responsabilité, même dans l'enceinte de l'école.

Procédure en cas de non prise en charge de votre enfant après l'école

Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant au terme de la garderie (18h30) et sans nouvelles de la part des parents, la responsable de la garderie prévient la directrice de l'école. Elle essaiera à son tour de joindre les parents ou les personnes dûment mandatées. En cas de non-réponse, elle viendra alors chercher l'enfant à l'école et l'emmènera auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Elle avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant par téléphone et par mail.

Garderie

Un service de garderie payante est assuré les jours d'école de 16h30 jusqu'à 18h30. Voir la section *Cantine et Garderie*.

Stationnement

Les places devant l'école (petit parking) sont **exclusivement réservées** à l'équipe éducative. Les parents devront stationner dans la rue du Presbytère, sans gêner la circulation et en utilisant en priorité le parking prévu à cet effet.

Les Repas

Collation du matin

Chaque matin, une petite collation pourra être proposée aux enfants, sous la forme de fruits ou de légumes frais ou secs, préparés par les enfants eux-mêmes dans la matinée.

Pour les ambiances 2-3 ans et 3-6 ans : les parents fournissent des fruits frais à tour de rôle (cf planning affichés).

Pour l'ambiance 6-12 ans, les enfants qui le souhaitent peuvent apporter dans un petit récipient nominatif des fruits secs ou frais.

Déjeuner du midi

Les enfants prennent leur repas du midi sous forme de panier-repas avec un pain de glace (« lunch box ») fourni par les parents. Des frais s'appliquent pour les repas pris à l'école, afin d'assurer un personnel de surveillance.

Les parents qui le souhaitent peuvent récupérer leur enfant durant le temps des repas à condition que soit dûment rempli le cahier « prise en charge des sorties » (cf. ci-dessus). Voir la section *Cantine et Garderie*.

Goûter

Un goûter **doit être fourni** à chaque enfant, même s'il ne reste pas à la garderie.

Les Frais Financiers

Adhésion à l'association

Il est nécessaire d'adhérer à l'association Ecole les Mimosas pour pouvoir inscrire son enfant dans l'établissement. Ces frais d'adhésion s'élèvent à 75 €/enfant scolarisé et par an. Un reçu fiscal vous sera remis, ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66%.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à 275 € par enfant, payables uniquement lors de la première inscription. Ces frais doivent être acquittés au moment de la remise du dossier pour garantir l'inscription de l'enfant. Ils resteront acquis à la structure en cas de désistement.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont ajustés au plus juste chaque année et servent à couvrir le fonctionnement de la structure, principalement les rémunérations de l'équipe éducative. Les 12 chèques de frais de scolarité sont à remettre avec le dossier d'inscription. Les chèques de scolarité sont encaissés le 05 de chaque mois. Toute scolarité commencée est due, sauf cas exceptionnels donnant droit à dérogation. Un tarif dégressif est appliqué pour les familles de 2 enfants et + (cf. bulletin d'inscription)

Fournitures Scolaires

Dans un souci d'économie, de simplicité et d'équité, les fournitures scolaires seront fournies par l'école contre une participation forfaitaire, calculée chaque année au plus juste.

Cantine et Garderie

Parmi les documents de rentrée figure un coupon à remplir estimant les besoins en garderie et en cantine. Ceux-ci seront facturés sur deux périodes avec régularisation en février et en juillet.

Une attestation fiscale pour les frais de garderie des enfants de moins de 6 ans vous sera remise en Février 2016 (pour l'année civile 2015), ouvrant droit à une réduction d'impôt de 50%

Les Associations de l'Ecole et Conseil d'Ecole

L'association Ecole les Mimosas est administrée par un Conseil d'administration et se porte garant de la gestion administrative et financière de l'école. Un bureau qui se compose de 6 personnes (2 présidents(es) / 2 trésoriers(ères) / 2 secrétaires) veille à la gestion courante de l'association et la mise en œuvre des délibérations prises par le conseil d'administration (cf. composition de conseil d'administration)

L'association des parents d'élèves (APE) : Elle organise des fêtes et manifestations qui permettent de financer l'achat de fournitures scolaires et de matériel pédagogique, l'organisation d'animations et de sorties... Elle gère également les différentes commissions dans lesquelles les parents se sont inscrites en début d'année scolaire et les RDV participatifs.

L'Association Etoile qui est le propriétaire des murs de l'école

Le Conseil d'Ecole : qui se compose de membres de l'Association Ecole les Mimosas, de membres de l'APE, de membres de l'équipe pédagogique ainsi que les représentants des parents. Le conseil d'école est principalement un lieu de réflexion et d'échanges entre les différents partenaires de l'école.

Les représentants de parents sont élus en début d'année scolaire et ont pour mission de représenter les autres parents au sein du conseil d'école (1 représentant + 1 suppléant de parents par ambiance)

L'Hygiène et la Sécurité

Assurance

Il est indispensable d'assurer son enfant. L'assurance est obligatoire pour couvrir les dommages éventuels causés par l'élève (responsabilité civile). Tout matériel détérioré ou cassé par l'élève devra être remplacé aux frais de la famille. Il est demandé également une assurance individuelle accident, au cas où l'enfant se blesserait seul (80% des cas) et elle est obligatoire pour toutes les sorties. Une attestation sera demandée à l'inscription. Les enfants ne seront pas admis en classe sans attestation d'assurance.

Sorties de classe

Les départs et retours de toutes sorties scolaires se font à l'école. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont **interdits** à l'école :

- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables etc)
- les armes ou les jouets imitant les armes

Aucun adulte, en dehors des parents, des membres de l'équipe pédagogique ou des intervenants n'est admis dans l'enceinte de l'établissement. Il en est de même pour les enfants non scolarisés dans l'école.

Exercices d'Evacuation

Pour prévenir le risque incendiaire, des exercices d'évacuation auront lieu régulièrement.

Règles d'hygiène

De manière générale, les enfants doivent être propres à leur arrivée à l'école, sauf accident imprévisible. Dans un souci de simplicité, un stock de vêtements de rechange en différentes tailles est présent à l'école pour que l'équipe puisse changer un enfant en cas d'accident. Nous comptons sur la générosité de tous pour les vêtements de pluie !

Après le déjeuner, les enfants se brossent les dents. Merci de suivre les demandes de l'équipe pédagogique à ce sujet.

Maladie

Tout enfant malade et/ou contagieux doit être gardé à la maison. Nous rappelons également que l'équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur (sauf Projet d'Accueil Individualisé).

Les Poux

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avvertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation et si possible attacher ou couvrir avec un bandana les cheveux.

Sieste

Un temps de sieste est prévu pour les enfants qui en éprouvent encore le besoin. Prévoir un drap housse (fourni pour l'ambiance 2/3 ans), un sac de couchage et un oreiller, marqués au nom de l'enfant.

Droit à l'image

Durant l'année, les élèves seront peut-être photographiés dans le cadre des activités faites avec la classe. Ces photos seront utilisées dans un cadre strictement pédagogique (journal de l'école, envoi aux correspondants, affichage à l'école, parution sur le site Internet de l'école ou dans la presse locale). Dans le dossier d'inscription, vous recevrez une demande d'autorisation à remplir.

L'Investissement des Parents

Il est essentiel, pour maintenir des frais de scolarité au plus bas, que les parents soient investis dans l'école tout au long de l'année.

« l'investissement temps » des parents sera basé sur 2 postulats :

- Les « **Rendez-vous participatifs** » : ils se tiendront tous les samedi matin et quelques jours sur les vacances scolaires dans les locaux, afin de répondre aux besoins de l'école (potager, matériel, peinture, ménage...). Le calendrier sera réparti par tranches de 2 mois (6 semaines d'école + 2 de vacances) et chaque parent est invité à s'inscrire à une demi journée par tranche.

- **Les commissions** : chaque parent est invité à s'inscrire dans au moins 1 commission en sus des RDV participatifs.

- Travaux : de petits aménagements (fixer étagères, peindre meubles, grillage de la cour, cabane à vélos...)

- Fabrication de matériel montessori (tout ce qui peut être fabriqué facilement : cadres d'habillage, lettres rugueuses, meuble à perles...)

- Créations (tenir les stands sur les marchés, Noël et créateurs, des environs)

- Communication et recherche de partenariat (collecte de fonds, démarchage de mécènes, mise à jour du site internet, invitation médias aux événements, animation de la page Facebook, création de supports de communication...)

- Aménagement et entretien des extérieurs (organiser collectes gourdes de compote, bouchons, potager, taille des végétaux, nettoyage de la cour, tonte...)

La Vie à l'École

Pédagogie et Coopération

Vos enfants ont besoin d'une cohérence entre l'accompagnement proposé à l'école et celui au sein de chaque famille. C'est pourquoi les parents seront invités en début d'année scolaire à une présentation des caractéristiques de la pédagogie Montessori pour la tranche d'âge concernée, afin de mieux comprendre comment leurs enfants vivent la classe au quotidien et organiser la vie à la maison dans le même sens. Ces présentations seront fixées dans le calendrier scolaire.

Les Fêtes

Chaque classe pourra décider d'organiser des événements en lien avec les fêtes durant l'année.

L'anniversaire de chaque enfant sera fêté si possible le jour même ou bien à une autre date s'il survient en dehors des jours de classe. Merci de vous rapprocher de l'équipe éducative de chaque classe pour connaître la manière de fêter cet événement.

Les Vêtements et Objets Personnels

Il est **obligatoire** de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Nous vous demandons également qu'une tenue de pluie reste en permanence dans le vestiaire à savoir : bottes de pluie, K-way et pantalon de pluie (marqués au nom de votre enfant), le tout dans un sac (également à son nom). Ces tenues sont à rapporter à la maison et à laver à chaque période de vacances ou s'ils sont très sales.

Les chaussons sont **obligatoires** et doivent être portés dans les classes. Les élèves sont également priés d'apporter une blouse pour les 2-3 ans et un tablier pour les 3- 6 ans (marqués au nom de votre enfant).

De manière générale, merci d'habiller votre enfant avec des vêtements peu fragiles, pratiques et confortables.

Évitez les salopettes et les chaussures à lacets, pensez à faciliter l'autonomie de votre enfant qui doit pouvoir faire par lui-même.

Pour des raisons évidentes, sont également **interdits** :

- les objets de valeur (bijoux, argent, etc.),
- bonbons et friandises,
- les jouets en général,

Le Matériel

Le matériel pédagogique des classes est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Nous vous demandons donc de le restituer dans les plus brefs délais.

Suivi pédagogique des enfants

L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un suivi quotidien par les éducateurs/trices référents grâce à leurs observations régulières, aux présentations de matériel didactique et aux réunions hebdomadaires de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Dans le calendrier annuel qui vous sera transmis, **deux** rendez-vous, en fin de premier trimestre et au milieu du troisième, seront ainsi proposés entre parents et éducateurs afin de rendre compte des progrès de chaque enfant. Cependant, en cas de nécessité, parents ou éducateurs pourront demander un rendez-vous pour se rencontrer à tout moment durant l'année scolaire.

Parents et éducateurs sont donc invités à signaler tout changement d'attitude (en classe ou à la maison) ou toute difficulté passagère, même minime, pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant.

Les travaux personnels des enfants seront présentés à chaque famille lors de ces réunions et remis définitivement en fin d'année scolaire.

Absence d'un/e éducateur/trice

En cas d'absence justifiée d'un/e éducateur/trice, nous ne pourrions accueillir que les enfants dont les deux parents travaillent le jour de l'absence. En cas, exceptionnel, où deux éducateurs/trices seraient absent/e/s le même jour, l'école ne pourra pas assurer l'accueil des enfants.

Nous sommes ravis d'accueillir votre enfant à l'école Les Mimosas et vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire parmi nous !

Pour l'Equipe éducative Ecole Les Mimosas et le conseil d'administration

Règlement Intérieur
Ecole Montessori « Les Mimosas »
Larmor-Baden
13/09/2016

Acceptation du Règlement

Nous soussignés :

Parents/Responsables légaux de :

déclarons avoir pris connaissance du règlement 2016/2017 de l'Ecole Montessori Les Mimosas et accepter ses règles de fonctionnement.

Fait à : Le :

Signature du Père
Mention « Lu et approuvé »

Signature de la Mère
Mention « Lu et approuvé »

Signature de l'Enfant